



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réponses à la colère des pompiers

Question écrite n° 24458

Texte de la question

Mme Danièle Cazarian attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la colère des pompiers qui ont investi les rues parisiennes, après des mois de grève, à l'appel de nombreuses organisations syndicales, pour manifester leur colère et leur mécontentement. Ils étaient plus de 7 000 et réclamaient, notamment, des revalorisations de salaires, une revalorisation de leur prime « de feu » (actuellement de 19 %) et le maintien de leur système actuel de retraites. Ils demandent de surcroît une vaste campagne de recrutement pour faire face à la hausse constante de leurs interventions. Les quelques 40 500 sapeurs-pompiers professionnels en France (soit 16 % de l'effectif total des pompiers) prennent quotidiennement de grands risques pour leurs différentes interventions ; on se rappelle de leur mobilisation pour éteindre l'incendie qui a ravagé Notre Dame en 2019, ou celui qui a fait plus de dix morts dans le 16ème arrondissement de Paris en février 2019. A ces risques liés à leur métier s'ajoutent de trop nombreuses attaques physiques inacceptables lors de leurs interventions au bénéfice des Français. Aussi, elle aimerait connaître quelles mesures le Gouvernement compte mettre en œuvre pour protéger les pompiers et satisfaire leurs demandes légitimes.

Données clés

Auteur : [Mme Danièle Cazarian](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24458

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2019](#), page 9884

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)